Envoyé en préfecture le 22/06/2023
Reçu en préfecture le 22/06/2023
Publié le
ID : 059-215901729-20230614-230614AU_97EVE-AU

Ville de Denain

DECISION N°2022-97
DIRECTION DE L'EVENEMENTIEL

OBJET :
Contrat d'Engagement
Poste de secours

Le Maire,

« Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition d'organiser l'évènement Denain-Plage, du 21 JUILLET au 20 Août 2023 au Parc Emile Zola.

DECIDE

Article 1 : Il sera fait appel à **l'Association des Secouristes Français** - CROIX BLANCHE WALLERS, représentée par son président Monsieur Frédéric JOLY – Hôtel de Ville, 4 place de la Résistance 59125 TRITH SAINT LEGER, qui assurera la gestion du dispositif prévisionnel de secours du **Vendredi 21 Juillet au Dimanche 20 Août 2023 de 12h30 à 20h00.**

Article 2: Le Contrat de cession et tout autre document relatif à cette manifestation, déterminant les conditions de prestation de chacun seront signés par mes soins.
Le coût global du contrat s'élève à **9008.38 € T.T.C**

Article 3 : Les crédits seront pris sur l'article **6042-024-**du budget général.

A DENAIN, le 14 juin 2023

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le

Certifié exécutoire